DLP 10-11-84453397
ISSN 0294 - 4693





BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
EDITION GRANDES CULTURES

BULLETIN N° 60 (19/84) du 6 Novembre 1984

CEREALES

JAUNISSE NANISANTE : RISQUE IMPORTANT POUR SEMIS PRECOCES.

Les journées chaudes et ensoleillées de fin Octobre ont permis le vol des pucerons vers les jeunes céréales levées avant le ler Novembre. Les températures observées actuellement permettent une multiplication des populations sur ces parcelles.

ATTENTION : PAS DE TRAITEMENT PRECIPITE

- Attendre le stade 2 feuilles pour intervenir
- S'assurer que les pucerons sont présents : le seuil d'intervention est de 20 plantes colonisées sur 100.(Faire des comptages en divers endroits de la parcelle).
- S'assurer que les insectes observés sont bien des pucerons. De nombreuses cicadelles sont présentes sur les parcelles : dès que l'on touche la feuilles, elles s'envolent alors que les pucerons ailés restent en place.

Pour éviter les recolonisations, il convient de détruire les repousses fortement colonisées des parcelles qui doivent porter une culture de printemps.

COLZA

ALTISES : VOLS FAIBLES DEPUIS LE 16 OCTOBRE.

Les captures sont faibles depuis le 16 Octobre et sur de nombreuses parcelles deux traitements ont été réalisés. En conséquence ne plus intervenir contre ce ravageur. Les sondages réalisés en cours d'hiver donneront la situation précise des populations larvaires présentes.

MAIS

PYRALE : LA LUTTE COMMENCE DES MAINTENANT

Les populations de pyrale de 1985 seront liées au nombre de chenilles hivernant à l'intérieur des tiges après la récolte de 1984.

Afin de limiter le nombre de ces chenilles, il est conseillé de procéder à un broyage soigneux des tiges suivi de deux façons superficielles.

A titre d'exemple voici un résultat d'essai réalisé par le G.R-C.E.T.A. des Landes en sol forestier indiquant les taux de réduction de larves hivernantes (base 100 = efficacité maximale).

P.129


SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
13, Rte de la Forêt - BIARD
86000 POITIERS
Tél. : (49) 58.39.02

Publication périodique - Imprimerie de la Station Poitou-Charentes
Directeur Gérant : R. GUILLEMENET
CPPAP n° 1664 A.D.
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du sous régisseur de recettes Avertissements Agricoles
Abonnement annuel : 92 F.

Broyage des Tiges non suivi de façons superficielles	Broyage des Tiges suivi de 2 passages de rotavator	Broyage des Tiges suivi d'un passage de covercrop puis de landroller	Broyage des Tiges suivi d'un passage de covercrop puis de rotavator	Broyage des Tiges suivi de 2 passages de covercrop
37	97	94	87	76

Ces mesures seront d'autant plus efficaces qu'elles seront réalisées de façon **collective** au sein d'une petite région agricole.

Elles abaissent en outre les populations du puceron vecteur de la jaunisse nanisante des céréales.